CONSEIL MUNICIPAL DU 17/05/18

Etaient présents:

BERTHON Yves
BONJEAN Roland
BOUVIER Sophie (secrétaire de séance)
BRUNHES Julien
BUC Emmanuel
CHARLEMAGNE Serge
FOURNIER Nadège
GOURDON Anne-Marie
MERCIER Antoinette
RENAULT Séverine
RONGEN Nathalie
THOMAS Daniel

Absent(e)s

BOUARD Audrey **FARGES** Pierre **RIBIERE** Bruno

Point 1: Approbation du CR du conseil municipal du 14.03.18

Adoption à l'unanimité

Point 1bis : Ecroulement du mur de la maison proche de l'église

Un expert est passé le matin du 17 mai pour rencontrer les propriétaires ainsi que le responsable de l'EPF-SMAF. L'expert a indiqué qu'il fallait finir de démolir pour mettre fin au péril. Les frais de démolition restent à la charge du propriétaire, mais l'EPF-SMAF refacturera à la commune les frais de démolition (devis de 22.500 euros pour la démolition seule, hors honoraires de maîtrise d'œuvre).

Cet événement change le projet d'aménagement de ce secteur. Après discussion, il est décidé de lancer un appel d'offre de maîtrise d'œuvre pour aménager toute la zone autour de l'église.

Point 2 : Phases du projet global de restructuration du quartier des écoles : approbation du projet global

Le maire rappelle les différentes phases du projet global :

- Phase 1 : construction d'un bâtiment abritant un restaurant scolaire (cuisine + salle de restauration), une salle d'activités physiques et une salle multi-activités non sportives
- Phase 2 : dévoiement de la voie séparant les 2 écoles après transfert à la commune
- Phase 3 : rénovation et agrandissement de l'école élémentaire

Pour la phase 1 « Construction d'un bâtiment abritant un restaurant scolaire (cuisine + salle de restauration), une salle d'activités à caractère sportif et une salle multi-activités non sportives », le maire propose :

- O Un projet modifié pour mieux répondre aux besoins
- O La nécessité d'élaborer un programme pour les 2 salles d'activités
- O Un nouveau planning prévisionnel
- O Un nouveau plan de financement

La salle d'activités sportives devra répondre aux besoins des associations et des écoles : 100 m2 de salle utile environ (+ bureau, sanitaires et rangements), donc en réduction par rapport au projet initial

Une salle de type « Tiers-Lieux » occupera la place disponible au rez-de-chaussée du bâtiment libérée par la réduction de la salle d'activités sportives. Elle pourra accueillir la médiathèque (actuellement difficile d'accès et inaccessible à une partie de la population).

Une modification de l'escalier extérieur permettra de le protéger des intempéries.

Une réunion avec le maître d'œuvre et la SEAU (Assistance à maîtrise d'ouvrage) a abouti :

- A la nécessité pour llot Architecture de revoir le projet en fonction des modifications déjà demandées et en fonction d'un programme précis sur le rez-de-chaussée (salles d'activités)
- A l'estimation d'un surcoût sur la maîtrise d'œuvre, mais à une moins-value sur les travaux
- A l'élaboration d'un planning

Afin de procéder à l'élaboration du programme pour les salles du rez-de-chaussée, le conseil municipal donne mandat aux élus suivants : Serge CHARLEMAGNE, Yves BERTHON, Séverine RENAULT, Daniel THOMAS, Anne-Marie GOURDON, Nadège FOURNIER et Julien BRUNHES. Ils se réuniront le 25.05.2018 à 17h00, à la mairie.

Les dates suivantes sont arrêtées :

Fin juillet 2018 : dépôt du permis de construire

Fin septembre 2018: validation de l'APD par le conseil municipal

<u>Vendredi 14.12.18</u> : réunion de la commission d'appels d'offres (heure à déterminer)

Lundi 17.12.18 : réunion du conseil municipal pour le choix des entreprises

Mars 2019 : début des travaux (dans le respect de la règle des 21 jours pour prévenir les entreprises dont les devis auront été retenus)

Juillet 2020 : fin de travaux

Septembre 2020 : ouverture du bâtiment

Plan de financement :

• Dépenses : pas de changement

• Recettes : + 100.000 euros au lieu des 20.000 euros au titre du contrat de ruralité

Délibération: Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le projet global présenté et charge le maire de déposer les demandes de subvention et de procéder à tous actes concernant ce projet.

Point 3 : Charte de gouvernance de l'urbanisme de Mond'Arverne Communauté : délibération habilitant le maire à la signer

Intervention de Nadège Fournier, adjointe chargé de l'urbanisme présente la charte qui est ensuite adoptée à l'unanimité par le conseil.

Point 4 : Budget 2018 : décision modification n° 1

En 2017, nous avons reçu 686 euros de la communauté de communes dans le cadre de l'attribution de compensation. Cette année, nous est réclamée la somme de 544,45 euros (arrondi à 545 €). Il convient d'ouvrir un crédit de 545 € au chapitre 14 (budget de fonctionnement), article 739211, couvert par une économie au chapitre 11, article 615231, voirie.

La décision modificative n° 1 est soumise au vote et adoptée à l'unanimité.

Point 5: Convention de gestion entre la commune, le C.E.N. (Conservatoire des Espaces Naturels), l'O.N.F. (Office National des Forêts) et le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne en vue d'assurer la préservation, la gestion et la valorisation du Puy de Crousille (ou Puy de Jussat)

Daniel Thomas, adjoint chargé du dossier, présente la convention.

Le conseil, à l'unanimité, valide la convention et donne au maire tout pouvoir pour signer la convention.

Point 6 : Achat de la maison appartement à M. et Mme BOUDIN située à Varennes

Le maire rappelle la proposition des propriétaires de céder la maison qu'ils possèdent à Varennes pour la somme de 30 000 €. Après débat, le conseil décide, à l'unanimité, de refuser cette proposition.

Point 7: Point sur la zone AUG 3 et Projet Urbain Partenarial (P.U.P.)

Rappel: AUG = zone à lotir

AUG 1 : Cette zone est située sur le secteur de Varennes

AUG 2 : La zone est située sur le village de Chanonat et le lotissement est en cours de construction

AUG 3 : Cette zone est située sur le secteur de CIMAR (village de Chanonat) et l'accès se fait par le chemin des 13 boules. Pour l'aménagement de cette zone, un Projet Urbain Partenarial (P.U.P.) a été signé avec la famille GIRAUD. Il convient maintenant d'élargir ce P.U.P. aux propriétaires des terrains qui constituent cette zone.

Une réunion sera organisée par le maire pour avancer dans ce dossier.

Point 8: Tarifs cantine + garderie + TAP

Tarifs de la cantine, décision est prise d'appliquer les nouveaux tarifs ci-dessous :

Tarif actuel	Tarif futur
Le repas le plus cher est à 4,45 euros	On passe à 4,50 euros
Un tarif intermédiaire est à 2,62 euros	On passe à 2,65 euros
Un tarif intermédiaire est à 3,83 euros	On passe à 3,86 euros
Un tarif intermédiaire est à 4,14 euros	On passe à 4,19 euros
Le repas le moins cher est à 1,12 euro	On passe à 1,14 euro

Tarif pour le personnel enseignant	Tarif futur
5,15 euros	5,25 euros

Tarif pour les occasionnels	Tarif futur
6,17 euros	6,25 euros

Concernant la Garderie :

Tarif actuel pour garderie matin et soir : de 0,80 euro à 3,24 euros (2 goûters inclus) selon coefficient familial – Décision est prise d'appliquer une augmentation de 2 % et d'arrondir au centime supérieur.

Les **TAP** : le tarif passera de 0,50 euros à 1 euro si durée 1h30 (au lieu de 2×45 mn actuellement).

Point 9 : Ancien mobilier de l'école : fixation éventuelle d'un prix

Cela concerne 6 bureaux doubles d'écolier en bois + divers livres.

Plusieurs solutions sont envisagées et le conseil décide d'en faire don au comité des fêtes qui les vendra le jour du vide grenier. Ce qui restera sera donné à l'association caritative « Les Mains Ouvertes ».

Point 10: questions diverses

Pas de question diverse.

La séance est levée à 21h45.